



Procédure de consultation

Département fédéral des finances

Modification de l'ordonnance sur l'imposition des véhicules automobiles; suppression de l'exonération de l'impôt sur les véhicules automobiles pour les voitures électriques

La modification de l'ordonnance sur l'imposition des véhicules automobiles au 1^{er} janvier 2024 porte sur la suppression de l'impôt sur les véhicules automobiles pour les voitures électriques. Il s'agit de l'une des mesures visant à éliminer le déficit structurel décidées par le Conseil fédéral le 25 janvier 2023.

Date d'ouverture: 5 avril 2023

Date limite: 12 juillet 2023

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:

https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/8/cons_1

13 avril 2023

Chancellerie fédérale

